



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ DE LEJEUNE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lejeune tenue le lundi 10 novembre 2025, à 20h00 au lieu habituel au 69, rue de la Grande-Coulée.

Sont présents(es), les conseillers(ères) :

Maire, Monsieur Zachary Leboeuf
Siège #1 Monsieur Langis Roy
Siège #2 Monsieur François Lavoie
Siège #3 Monsieur Marc-Antoine Beaulieu
Siège #4 Madame Yves Caron
Siège #5 Madame Marguerite Albert

Absente : Siège #6 Madame Armelle Kermarrec

Madame Claudine Castonguay secrétaire de la séance

Formant quorum sous la présidence de monsieur maire,
Monsieur Zachary Leboeuf.

La personne qui préside la séance, soit Monsieur Zachary Leboeuf informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit Monsieur Zachary Leboeuf, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

Madame Claudine Castonguay, directrice générale, greffière trésorière assiste également comme secrétaire de la séance.

Huit personnes sont présentes.

a. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur Zachary Leboeuf déclare la session ouverte et souhaite la bienvenue à tous et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus (e).

b. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Réso2025-11-161

Ordre du jour

- a. Ouverture ;**
- b. Adoption de l'ordre du jour ;**
- c. Adoption du procès- verbal du 2 octobre 2025**
- d. Correspondance ;**

Administration

- 1 Offre de service -Portail de données immobilières**
- 2 Renouvellement recueil règlement municipal**



Demande

- 1.1 Invitation 5 à 7 au salon des Artistes et Artisans du Témiscouata 2025**
- 2.1 Demande d'aide financière -Cours de Gym cerveau à Lejeune**
- 3.1 DSG Patrimoine Canadien**
- 4.1 Demande de don comptoir de linges**
- 5.1 Demande don Croix-Rouge canadienne**
- 6.1 Enregistrement des embarcations**

Élus

- 1.2 Remise des déclarations pécuniaires des membres du conseil pour compléter**
- 2.2 Responsabilité des élus**
- 3.2 Nomination d'un substitut au conseil de la MRC de Témiscouata**
- 4.2 Nomination d'une personne déléguée et un Substitut pour la RIDT**
- 5.2 Autorisation pour signature de chèques**
- 6.2 Dépôt de la liste des arrérages de taxes**
- 7.2 Information pour les élus**
- 8.2 Remerciement de reconnaissance à l'ancien conseil municipal**

Loisirs

- 1.3 Table de billard**
- 2.3 Offre d'emploi entretien de la patinoire**
- 3.3 Responsable des loisirs**

Pompier

- 1.4 Camion pompier L'Arsenal soumission**

Voirie

- 1.5 Vêtement sécurité**
- 2.5 Réparation camionnette**
- 3.5 3^e emploi voirie**

e. Rapport des comités

f. Présentation des comptes ;

g. Dépenses et engagements de crédit ;

h. Divers ;

i. Période de questions ;

j. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION DE Marguerite Albert. IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE l'ordre du jour.

ADOPTÉE

c. Adoption du procès- verbal de la séance antérieure

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL LE 2 octobre 2025

Réso2025-11-162

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 octobre 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

ADOPTÉE



d. Correspondance

Administration :

1 Offre de service -Portail de données immobilières

Réso2025-11-163

Tarif d'implantation : gestion de projet et adaptation visuelle 809.00\$, démarrage et installation : 809.00\$, portail de données immobilières :607.00\$ qui est un droit d'accès annuel- récurrent.

Il est proposé par François Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil de ne pas adhérer à cette offre.

ADOPTÉE

2. Renouvellement recueil règlement municipal

Réso2025-11-164

L'abonnement comprend une mise à jour annuelle en format papier, incluant l'ajout d'au moins deux nouveaux règlements municipaux.

L'abonnement pour les membres de la FQM est de 210.00\$. Il est proposé par Zachary Leboeuf et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter le renouvellement.

ADOPTÉE

Demande

1.1 Invitation 5 à 7 au salon des Artistes et Artisans du Témiscouata 2025

L'Association des Arts du Témiscouata nous invite à son 5 à 7 d'ouverture de la 16^e édition le 14 novembre, sous le thème « Fêtons la jeunesse...» à Dégelis à la salle Charles-Guérette du Centre communautaire de Dégelis, situé au 515 rue de la Briquette. 29 exposants seront présents pour nous accueillir. L'admission est gratuite.

2.1 Demande d'aide financière -Cours de Gym cerveau à Lejeune

Réso2025-11-165

Le club 50 ans +d'Aclair recherche du financement pour la reprise des cours en septembre considérant que le Centre de Service scolaire du Fleuve et des Lacs, et de l'ABC des Portages ne finance plus les ateliers Gym Cerveau.

Considérant qu'il a onze municipalités qui font partie de ce projet ;

Considérant qu'il demande 2 125 \$(deux mille cent vingt-cinq dollars) par municipalité ;

Considérant que la MRC de Témiscouata leur a déjà remis le montant de 30 000\$ (trente mille dollars) ;

Considérant que leurs prévisions budgétaires sont de la hauteur de 60 000\$ (soixante mille dollars) qui se détaille comme suit :

Rémunération pour le professeur : 45 000\$ pour 36 semaines



Location de local : variable selon la municipalité

Frais de déplacement : 8.078\$

Matériel pédagogique : 6.922\$ (1,000 copies/semaine X 36 semaines)

Il est proposé par Marc-Antoine Beaulieu de vérifier avec le prorata des municipalités participantes et leur faire un don selon le calcul, car la participation est importante.

ADOPTÉE

3.1 DSG Patrimoine Canadien

Réso2025-11-166

Il est proposé par Langis Roy et résolu unanimement par le conseil d'appui et autorisation pour la tenue de l'événement festivalier de musique et des arts traditionnels Le Jeune Archet, quinzième édition, août 2026, et autorise le maire Zachary Leboeuf à signer le formulaire de confirmation du soutien du gouvernement municipal ou de l'autorité équivalente.

ADOPTÉE

4.1 Demande de don comptoir de linges

Réso2025-11-167

ATTENDU QUE le comptoir les Trouvailles de Lejeune organise une rencontre avec le père Noël pour les enfants de Lejeune le 14 décembre 2025.

Il est proposé par François Lavoie et résolu unanimement d'accepter de remettre une commandite de 100.00\$ pour leur activité.

ADOPTÉE

5.1 Demande de don Croix-Rouge Canadienne

Réso2025-11-168

Il est proposé par Langis Roy et résolu à l'unanimité du conseil de ne pas contribuer cette année, même si on sait que chaque minute compte et chaque don aussi.

ADOPTÉE

6.1 Enregistrement des embarcations

Réso2025-11-169

Il est proposé par Yves Caron et résolu à l'unanimité du conseil que le maire Zachary Leboeuf soit mandaté pour avoir plus d'information de la part de la MRC de Témiscouata à ce sujet.

Car présentement à Lejeune les citoyens ont l'impression d'être pris en otage et nous demandent ce que l'on fait avec l'argent demander pour l'inscription des embarcations, de penser à une autre façon de protéger le Grand Lac Squatec contre les espèces envahissantes sans pénaliser les citoyens qui utilise seulement un lac. Il est admis qu'un résident, qui navigue en permanence sur un seul lac avec son embarcation motorisée, un peut propager de moules Zébrées venant d'un autre lac.

ADOPTÉE



Élus

1.2 Remise des déclarations pécuniaires des membres du conseil pour compléter

La déclaration pécuniaire a été remis aux élus.

2.2 Responsabilité des élus

Réso2025-11-170

Responsabilités

	Conseiller ou dirigeant
Maire	Zachary Leboeuf
Bibliothèque municipale	Marguerite Albert
Comité d'accueil	Armelle Kermarrec, Marguerite Albert
Comité consultatif d'urbanisme	François Lavoie
Coopérative de développement Agroforestier de l'Est du lac Témiscouata	Yves Caron, Marguerite Albert
Développement Saint-Godard	Zachary Leboeuf
Embellissement	Armelle Kermarrec
Hôtel de Ville	
Loisirs, gym, patinoire	François Lavoie
MRC Témiscouata	Zachary Leboeuf
Plan mesure d'urgence	Marc-Antoine Beaulieu
Voirie et garage municipal	Langis Roy Yves Caron
Pompiers	Marc-Antoine Beaulieu
Régie intermunicipale des infrastructures portuaires du lac Témiscouata	Zachary Leboeuf
Responsabilité du maire en cas d'absence de ce dernier (pro- maire)	
RIDT	Armelle Kermarrec Yves Caron, substitut
Route des Monts Notre-Dame	
SADC	Zachary Leboeuf
Schéma d'aménagement	
Substitue à la MRC Témiscouata (Maire suppléant)	A venir
Tourisme Témiscouata	Langis Roy
Ressource humaine	Zachary Leboeuf Marguerite Albert

D'office, le maire est délégué à tout comité de travail municipal, intermunicipal ou régional (dans la mesure où la municipalité doit y être représentée).

Le conseil peut déléguer toute personne qu'il désire pour le représenter au sein des comités, même si cette dernière n'est pas membre du conseil municipal, à moins qu'il ne soit fait mention expressément que le délégué doit être un membre du conseil. Il est proposé par Marc-Antoine Beaulieu et résolu à l'unanimité du conseil que les responsabilités soient ainsi.

ADOPTÉE



3.2 Nomination d'un substitut au conseil de la MRC de Témiscouata

Reporter à une prochaine rencontre

4.2 Nomination d'une personne déléguée et un Substitut pour la RIDT

Réso2025-11-171

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUBSTITUT POUR LA RIDT

Sur la proposition de Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil de désigner la conseillère Armelle Kermarrec à titre de délégué pour siéger au conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets du Témiscouata et ce, à titre de représentant de la municipalité de Lejeune. Il est de plus résolu de nommer le conseiller Yves Caron à titre de substitut en cas d'impossibilité de siéger du délégué

ADOPTÉE

5.2 Autorisation pour signature de chèques

Réso2025-11-172

SUR UNE PROPOSITION DU CONSEILLÈRE Marguerite Albert

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise les seules personnes suivantes à signer conjointement, tous chèques, traites, billets à ordre et autres effets pour la Municipalité de Lejeune, pour les comptes détenus à la caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata à compter du 10 novembre 2025 :

- Zachary Leboeuf, maire, OU
- [prénom et nom], maire suppléant ou conseiller; à venir

CONJOINTEMENT AVEC :

- Claudine Castonguay, directrice générale et greffière-trésorière, OU
- Manon Sheink, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe;

QUE ces personnes puissent également, pour et au nom de la Municipalité de Lejeune, signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet aux règlements d'emprunts et aux garanties de la Municipalité de Lejeune, pour tous les comptes détenus à la caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata ;

QUE le conseil autorise Claudine Castonguay, directrice générale et greffière trésorière en tant qu'administrateur principal du service en ligne Accès D'Affaires.

Que la présente résolution abroge la résolution 2019-123 concernant les anciens signataires, adoptée lors de la séance ordinaire, tenue le 10 novembre 2025.

ADOPTÉE

6.2 Dépôt de la liste des arrérages de taxes

Réso2025-11-173

Les conseillers ont reçu la liste et vont la remettre après la séance.

Trois options s'offrent :

Soit la vente pour non- paiement de taxes

Soit faire parvenir les noms à l'avocat qui nous charge un pourcentage sur les montants qu'il récupère pour la municipalité,



Ou soit l'envoi d'une lettre enregistrer leur expliquant ce qu'il va arriver s'il n'acquitte pas leur compte.

Il est proposé par Langis Roy et résolu à l'unanimité du conseil de commencer par la lettre enregistrer en premier lieu pour les personnes ou compagnies qui sont en dû avec la municipalité avec un retard de 1 an et plus. De retour en janvier pour ceux et celles qui ont un dû pour l'année 2025

ADOPTÉE

7.2 Information pour les élus

A. Une séance d'information par le MAMH pour les nouveaux élus aura lieu à St-Cyprien le 22 novembre de 9h00 à 16h00. Les sujets sont : le rôle de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à l'accompagnement qu'il peut offrir dans le cadre des nouvelles fonctions.

Que ce soit pour connaître les compétences d'une municipalité, le fonctionnement de son conseil, les principales lois municipales ou encore l'aménagement du territoire, les programmes de subvention, les finances municipales et tout ce que vous serez amenés à administrer.

Pour s'inscrire il faut cliquer sur le lien.

B. Diagnostic en habitation : la présentation du rapport final (version préliminaire) aura lieu le mardi 2 décembre de 15 heures à 17 heures en visio-conférence. A mettre à l'agenda

8.2 Remerciement de reconnaissance à l'ancien conseil municipal

Nous désirons profiter de l'occasion pour remercier tout ceux et celles qui ont posé leur candidature pour l'élection 2025.

Félicitations aux nouveaux conseils pour leur élection.

Remercier monsieur Pierre Daigneault qui a été maire de 2016 à 2025, ainsi que Fernand Albert conseiller de 2004 à 2025

Patrice Dubé conseiller de 2016 à 2025

Réjean Albert conseiller de 2014 à 2025

Carole Viel conseillère de 2016 à 2025

Merci pour votre temps et implications durant toute ses années.

1.3 Table de billard

Réso2025-11-174

Il est proposé par Marc-Antoine Beaulieu de faire un don à une maison des jeunes, mais il faut qu'il vienne la chercher.

ADOPTÉE

2.3 Offre d'emploi entretien de la patinoire 2025-2026

Réso2025-11-175

Il est proposé par Marc-Antoine et résolu à l'unanimité du conseil de faire l'offre d'emploi pour un préposé à l'entretien de la patinoire.

ADOPTÉE



3.3 Responsable des loisirs

Réso2025-11-176

Il est proposé par François Lavoie et résolu à l'unanimité du conseil d'engager madame Carole Dubé et monsieur Mario Chabot pour être responsable du centre de loisirs pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE

1.4 Pompier

Réso2025-11-177

Il est proposé par Zachary Leboeuf et résolu à l'unanimité du conseil d'accepter la soumission d'Arsenal au montant de pour le remplacement de 2 valves sortie #5 (Akron 3''), une poignée Body S/A 3.0 F/R1 et les frais de déplacement. Le frais de déplacement est séparé avec la municipalité d'Auclair, car il on des réparations aussi à faire faire. Le montant est de 2020.02\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

Voirie

1.4 Vêtement sécurité

Réso2025-11- 178

Il est proposé par Marc-Antoine Beaulieu et résolu à l'unanimité du conseil de prendre des informations auprès des autres municipalité a savoir à quelle fréquence il autorise ce genre d'achat (Manteau et salopette avec bandes réfléchissante).

ADOPTÉE

2.5 Réparation camionnette

Réso2025-11-179

Il est proposé par Yves Caron et résolu à l'unanimité du conseil d'entériner à réparation de la camionnette (côté de la boîte droite) par Carstar de Dégelis carrosserie Dégelis 2005 Inc. au montant de 5792.80\$ taxes incluses

ADOPTÉE

3.5 Voirie 3e employé

Réso2025-11-180

Il est proposé par Marguerite Albert et résolu à l'unanimité du conseil de faire l'engagement d'un 3^e employé pour la voirie sous réserve que le candidat détienne un permis de conduite de classe 3 valide et avec une probation de 6 mois.

ADOPTÉE

e. Rapport des comités

Zachary Leboeuf, nous informe qu'il a eu une rencontre avec les maires de St-Juste-du-Lac et Auclair. Ils ont parler de plan stratégique pour les municipalités.



f. Présentation des comptes ;

Réso2025-11-181

ATTENDU que la directrice générale, greffière trésorière a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses autorisées durant le mois dernier ;

EN CONSÉQUENCE SUR UNE PROPOSITION de Marc-Antoine Beaulieu, IL EST RÉSOLU à l'unanimité QUE le conseil approuve le rapport des dépenses au 10 novembre 2025, totalisant 102 215.06\$

QUE ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal.

ADOPTÉE

g. Dépenses et engagements de crédit

QUE Monsieur Zachary Leboeuf, maire, et Madame Claudine Castonguay, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à effectuer les paiements pour et au nom de la Municipalité de Lejeune. La directrice générale certifie que les crédits nécessaires au paiement des dépenses réalisées et engagées, dont il est fait mention dans le présent procès-verbal, sont disponibles.

h. Divers

Rémunération des élus, une demande pour évaluer la possibilité d'être payé au mois.

Est-ce possible que le maire soit payé au mois et les conseillers aux 6 mois ?

Je vais m'informer.

ADOPTÉE

i. Période de questions ;

Quelques questions ont été posées

Début : 21h48

Fin : 22h00

j. Levée de l'assemblée

Réso2025-11-182

SUR UNE PROPOSITION DE Marguerite Albert

IL EST RÉSOLU à l'unanimité du conseil QUE cette séance ordinaire soit levée à 22h01.

ADOPTÉE

Je, Zachary Leboeuf, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Zachary Leboeuf
Maire

Claudine Castonguay
Directrice générale